

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 24 mars 2025

Date de l'annonce publique : 14/03/2025

Date de la convocation des conseillers : 14/03/2025

Mode de participation

Présences

Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).

Visioconférence

0 Néant.

Procuration

1 Damy, Yves (conseiller), procuration donnée au conseiller REDING.

Absences

Excusés : Damy, Yves (conseiller).

Non excusés : Néant.

Référence

CC.2025-03-24 - 2.22

Point de l'ordre du jour

2.22

Objet

Acte notarié - Acquisition par la Commune - Parcelles sises à Crauthem, lieudit « Im Fank » et « Kleinenbusch »

Le conseil communal,

Vu l'acte du 5 mars 2025, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de trois parcelles sises à Crauthem dans un but d'utilité publique, à savoir la création d'une réserve foncière dans le cadre d'un aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales ;

Acte n° 27278 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec Monsieur Luc SINNER:

Acquisition de trois parcelles sises à Crauthem, lieudit « Im Fank » et « Kleinenbusch » inscrites au cadastre de la Commune de Roeser, section E de Crauthem comme suit:

- Numéro 184/325, lieu-dit: « Im Fank » , terre labourable, contenant 29 ares ;
- Numéro 184/370, lieu-dit: « Im Fank », terre labourable, contenant 19 ares 10 centiares ;
- Numéro 239/2, lieu-dit: « Kleinenbusch », prés, contenant 20 ares 73 centiares;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 51.623,00 euros ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après délibération;

Décide à l'unanimité des voix

D'approuver l'acte n° 27278 du 5 mars 2025, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de trois parcelles sises à Crauthem.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME (Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 7 avril 2025

Le houremestre

Le secrétaire communal ff,